# La *Pharsale* de Lucain dans la pensée de Saint Augustin

### Pierre SARR

Université Cheikh Anta Diop Faculté des Lettres et Sciences Humaines psarr2003@yahoo.fr

#### RÉSUMÉ

La prise de Rome par Alaric a été une grande désillusion pour les romains. La responsabilité de cette catastrophe, ils l'imputaient aux empereurs qui avaient abandonné l'antique religion pour le Christianisme. Toutefois, dans ce malheur, ils trouvaient un réconfort en voyant les cadavres des Chrétiens abandonnés sans sépulture, signe de la vengeance de leurs dieux. S'appuyant sur les auteurs païens, précisément sur Lucain, Augustin démontre la responsabilité de Rome dans les conflits qui déchirent les peuples de la cité terrestre, l'inefficacité des dieux païens et prouve que l'absence de sépulture ne peut être le gage d'une condamnation éternelle.

Mots clés: Augustin, Lucain, Pharsale, guerres civiles, christianisme, paganisme.

# The Pharsalia of Lucan in the thought of Saint Augustine

#### **ABSTRACT**

When Alaric invaded Rome, this event was considered as a considerable disillusion for the Romans. Emperors were thus considered as responsible for this catastrophy, as they had abandoned the antic religion for Christianism. They were however comforted in this great disillusion when they saw the corpses of the dead Christians, abandoned on the ground without being buried. They saw it as being gods' revenge. Relying on pagan authors -especially on Lucain- Augustin demonstrates the responsibility of Rome in the conflicts which divide people, but also the inefficacy of pagan gods. Moreover, he demonstrates that the lack of burial-place can not be a proof of eternal condamnation.

Key words: Augustine, Lucan, Pharsalia, Civil Wars, Christianism, Paganism.

Les rapports d'Augustin avec la littérature classique ont profondément évolué au cours de sa vie. L'engouement dont il fit preuve durant son séjour à Cassiciacum et qui a marqué ses premiers écrits a, peu à peu, cédé la place à une attitude plus distante après sa conversion et son ordination. Absorbé par ses tâches de prêtre puis d'évêque, il avait relégué au second plan la culture classique. Elle ressurgira cependant dans son esprit et retrouvera tout son intérêt lorsqu'il entreprit de défendre et d'expliquer la religion chrétienne à ceux qui la critiquaient après le sac de Rome. La prise de Rome par Alaric a été une grande désillusion pour les Romains qui ont longtemps cru que

229

leur ville a été choisie par leurs dieux pour régner éternellement sur le monde. Ce désastre, les Romains en ont imputé la responsabilité aux empereurs qui ont abandonné l'antique religion, avec ses dieux et ses temples, au profit de la religion nouvelle qu'était le christianisme. Cependant, à leurs yeux, les dieux païens avaient obtenu leur vengeance puisque, au cours de ce désastre, de nombreux cadavres de chrétiens sont restés sans sépulture, signe manifeste qu'ils ne pourraient jamais jouir du repos éternel. Saint Augustin, s'appuyant sur les auteurs païens, va s'évertuer à battre en brèche toutes ces allégations en faisant ressortir les contradictions internes du paganisme. Le but de cet article est de montrer comment la *Pharsale* de Lucain. à qui Augustin accorde un certain intérêt<sup>1</sup>, lui permet d'engager la responsabilité de Rome dans les conflits qui opposent les peuples, de montrer l'inefficacité des dieux païens malgré leur pluralité, et prouver que la sépulture ne saurait être un gage de salut.

# 1. La responsabilité de Rome dans les conflits de la cité terrestre

Au début du livre I, Lucain exprime son amertume devant les guerres civiles qui ont écrasé Rome. La cause de ces guerres, le poète la situe essentiellement dans la volonté de domination dont il voit l'illustration dans le premier triumvirat et le fratricide de Romulus, Crassus, Pompée et César étaient trop ambitieux pour pouvoir gouverner ensemble; le goût du pouvoir personnel fut donc à l'origine de la première guerre civile. Mais cette guerre qui a opposé les triumvirs apparaît comme la suite logique d'une malédiction originelle qui trouve sa source dans la lutte initiale entre les fondateurs de Rome. C'est pour ne pas avoir à partager le règne avec Rémus que Romulus s'est débarrassé de son frère<sup>2</sup>. Le fratricide a donc eu pour conséquence les

230

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Parmi les études consacrées à l'influence des auteurs latins dans la pensée de saint Augustin, peu de place a été faite à Lucain. L'article de A. Souter, "Reminiscences of Lucan in St. Augustine", in Classical Review, 1900, p. 164 se résume à deux citations qu' Augustin fait à Lucain dans Genesi contra Manicheos I, 24 et dans Genesi ad litteram III, 2.; Gustave Combes lui consacre quelques lignes (p. 20 et p. 73) dans son livre Saint Augustin et la culture antique, Paris, 1927, ainsi que Sabine Maccormack (p.123) dans Auteurs classiques, Encyclopédie saint Augustin, la Méditerranée et l'Europe, Ive-XXIe siècle, Cerf, 2005. De même, Lucain n'est pas cité parmi les philosophes stoïciens qui ont pu influencer saint Augustin ni parmi les auteurs qui ont pu lui servir de sources pour ses références à la philosophie stoïcienne, malgré les nombreuses études consacrées à la place du stoïcisme dans la formation et la pensée de saint Augustin: voir la synthèse donnée par M. Spanneut dans son article, "Le stoïcisme et saint Augustin", in Forma Futuri (Mélanges M. Pellegrino), Turin, 1975, p. 896-914. Pourtant, Lucain n'a pas laissé Augustin indifférent, ne serait-ce qu'à cause de sa renommée d'écrivain. Dans les citations qu'il lui emprunte, il ne se limite pas à le désigner par son nom (ut ait Lucanus, De civ. Dei X, 16, 2; Lucanus exclamat, De ciu. Dei, III, 13; ait et Lucanus, De ciu. Dei III, 27). Il met aussi en relief sa notoriété par l'emploi de quidam (quidam poeta illorum, De ciu. Dei, 5; quidam saeculorum, De Genesi ad litteram III, 2, 3) et son talent de pète (quidam Lucanus magnus eorum in carmine declamator, De cons. Eu.I, 30, 46).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La même idée se retrouve chez Cicéron et chez Horace: Cic. De officiis, III, 10, 41: «C'est l'apparence de l'utilité qui poussa Romulus: comme il lui avait paru plus utile de régner seul qu'avec un autre, il tua son frère. Il négligea à la fois la piété familiale et l'humanité pour pouvoir obtenir ce qui lui paraissait utile et ne l'était pas, et néanmoins il mit en avant grâce au prétexte du mur, un faux-semblant de beauté morale (...). Il a donc péché.»; Horace, Epodes VII explique les guerres civiles comme la conséquence du crime originel que fut le meurtre de Rémus: «D'amères destinées poursuivent sur les

guerres récurrentes que Rome connaîtra et qui culmineront avec la destruction de la République romaine après que César eut franchi le Rubicon. Ainsi, cette guerre qui oppose César et Pompée s'inscrit dans l'ensemble de l'histoire romaine commencée le jour où le sang d'un frère a souillé les murs de Rome. Augustin partage entièrement le point de vue de Lucain. Il voit dans le meurtre de Rémus un goût effréné pour le pouvoir: «Là aussi, suivant l'expression d'un de leurs poètes, les premiers murs ruisselèrent d'un sang fraternel; Rome fut donc fondée le jour où Remus fut tué par son frère Romulus, comme en témoigne l'histoire romaine; mais ici, l'un et l'autre étaient citoyens de la cité terrestre. Tous deux cherchaient la gloire en fondant l'état romain; mais à eux deux, ils ne pouvaient avoir autant de gloire que s'il n'y avait eu qu'un seul. Celui qui voulait la trouver dans le pouvoir en aurait moins assurément si sa puissance était diminuée parce que partagée avec un compagnon vivant. Aussi, pour le posséder tout entier à lui seul, supprime t-il son compagnon et ce qui, par l'innocence, eût été meilleur, quoique moindre, le crime l'accrut en l'augmentant»<sup>3</sup>. Mais chez Augustin, ce fratricide dépasse les personnes mêmes des deux frères ainsi que les frontières de la Ville. Le meurtre d'Abel par Caïen, qu'il présente comme «l'archétype» et dont celui de Rémus n'est que la reproduction, permet de dégager la véritable signification du geste de Romulus. Dans le meurtre d'Abel, Augustin voit la lutte du ciel contre la terre, des bons contre les méchants. Abel n'appartenait pas à la terre et le pouvoir ne l'intéressait pas: Caïen le tua parce qu'il était jaloux de la faveur divine dont il bénéficiait: «Ainsi, le premier fondateur de la cité terrestre fut un fratricide. Vaincu par son envie, il tua son frère, citoyen de la cité éternelle et étranger sur cette terre»<sup>4</sup>. En revanche, parce que Romulus et Rémus appartiennent tous deux à la terre, leur lutte pour l'hégémonie représente la lutte de la cité terrestre contre elle-même. L'évocation du meurtre de Rémus ne saurait être seulement, comme le pense Sabine Maccormack, l'occasion pour Augustin de «mettre en relief la pleine horreur»<sup>5</sup> des guerres entre citoyens; il y trouve surtout l'origine des conflits qui opposent les peuples de la cité terrestre. Les hommes, quel que soit le lieu où ils se trouvent, ont en commun la nature humaine et la quête du bonheur. Mais ce bonheur, parce qu'il n'est pas le vrai bonheur, est incapable de les satisfaire. Chacun suit donc son propre plaisir et ses intérêts personnels. De là naissent les conflits entre les peuples: certains, se laissant emporter par leur désir de puissance, cherchent à dominer les autres. Aux vaincus, il reste deux possibilités: se soumettre ou choisir la liberté au prix de leur vie. Augustin donne sa faveur à

Romains le meurtre impie d'un frère, depuis le jour où le sang innocent de Rémus a coulé sur la terre pour la malédiction de ses neveux.»

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> De ciu. Dei, XV, 5: Nam et illic, sicut ipsum facinus quidam poeta commemorauit illorum, fraterno primi maduerunt sanguine muri. Sic enim condita est Roma, quando occisum Remum a fratre Romulo romana testatur historia; nisi quod isti terrenae ciuitatis ambo ciues erant. Ambo gloriam de romanae rei publicae institutione quaerebant; sed ambo eam tantam, quantam si unus esset, habere non poterant. Qui enim uolebat dominando gloriari, minus utique dominaretur, si eius potestas uiui consorte minueretur. Vt ergo totum dominationem haberet unus, ablatus est socius, et scelere creuit in peius, quod innocentia minus esset et melius.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> *Ibid.*, XV, 5: Primus itaque fuit terrenae ciuitatis conditor fratricida; nam suum fratrem ciuem ciuitatis aeternae in hac terra peregrinantem inuidentia uictus occidit.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> S. Maccormack, op. cit. p.123

ceux qui optent pour la seconde solution: «Le vaincu, en effet, cède au vainqueur parce qu'il préfère au pouvoir et même à la liberté une paix à tout prix et la vie sauve; aussi, sont-ils l'objet d'une grande admiration ceux qui ont préféré la mort à la servitude»<sup>6</sup>. Même s'il ne le cite pas explicitement, Augustin, dans ce passage, s'est inspiré de Lucain. Celui-ci, après avoir loué l'héroïsme de Vulteus qui, encerclé par l'armée de Pompée, a préféré se donner la mort avec ses hommes plutôt que de tomber sous les mains de l'ennemi, s'indigne contre la lâcheté de ceux qui se soumettent à la tyrannie et à la servitude: «Mais non, on craint le glaive de la tyrannie, on laisse meurtrir la liberté par des armes cruelles et l'on ignore que les épées ont été données pour qu'on ne soit point esclaves»<sup>7</sup>. Rome, au vu de son histoire, a donc sa part de responsabilité dans les malheurs qui ont secoué le monde. Mais ses dieux n'en sont pas pour autant absous et c'est ce que, à la suite de Lucain, Augustin essaie de démontrer à ses détracteurs.

## 2. L'inefficacité des dieux païens

a) Le symbolisme de l'olympe. (Lucain, Pharsale, II, 270-271; Augustin, De genesi ad litterarum III, II, 3).

Chez Lucain, l'olympe est le lieu où règne une paix sans fin, un lieu à l'abri des intempéries et des désordres. Au moment où la deuxième guerre civile est sur le point d'embraser Rome, Brutus se rend chez son oncle Caton, en qui il voit le symbole du sage et du républicain, pour lui demander d'être au-dessus de la mêlée, comme l'olympe se trouve au-dessus des nuages: «Tu feras mieux de mener sans armes de tranquilles loisirs: ainsi les astres, toujours inébranlés, glissent de leur vol accoutumé, l'air plus proche des terres s'enflamme des feux de la foudre; et les régions basses du sol reçoivent les vents et les trainées de flammes étincelantes, l'olympe domine les nuages». Ainsi, au sommet de l'olympe, l'air y est si léger qu'il n'est ni assombri par les nuages ni troublé par le vent. Augustin reprend le même symbolisme de l'olympe. En effet, l'affirmation qu'il ne tombe pas de pluie au sommet de l'olympe se retrouve dans le *De Genesi ad litteram* où Augustin reprend à Lucain la formule «excedit Olympus nubes» tout en amputant le texte de Lucain d'un vers pour mettre en valeur la paix qui y règne: «sans doute est-il vrai, comme l'a dit un

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> *De ciu. Dei,* XVIII, 2 : Victrici enim uicta succombit, dominationi scilicet uel etiam libertati qualemcumque pacem praeferrens ac salutem, ita ut magnae fuerint admirationi qui perire quam seruire maluerunt.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> *Phars.* IV, 577-579: Sed regna timentur/ Ob ferrum, et saeuis libertas uritur armis,/ Ignorantque datos, ne quisquam seruiat, enses. L'idée que la mort est préférable à la servitude se retrouve chez Sénèque, *De ira*, III, 15: «Vois-tu ta gorge, ta nuque, ton cœur? Autant de moyens de fuir la servitude. Tu demandes le chemin de la liberté? N'importe quelle veine de ton corps » et chez Juvénal, *Sat.* VIII, 83-84: «Summum crede nefas animam praeferre pudori et propter vitam vivendi perdere causas.»

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Phars. II,265-271: Melius tranquilla sine armis/ Otia solus ages; sicut caelestia semper/ Inconcussa suo uoluuntur sidera lapsu,/ Fulminibus propior terrae succenditur aer;/ Imaque telluris uentos tractusque coruscos/ Flammarum accipiunt,, nubes excedit Olympus / Lege deum minima rerum discordia turbat/ Pacem magna tenent.

poète profane, que l'olympe s'élève au-dessus des nuées et que sur ses sommets règne la paix»<sup>9</sup>. C'est sur ce mont calme et serein que les païens avaient établi la demeure des dieux à qui ils vouaient un culte<sup>10</sup>.

# b) Le polythéisme païen ou le refus du Dieu unique

Les païens adoraient une multitude de dieux que Varron a classés en dieux incertains, (incerti dei) forces obscures sans nom particulier, et en dieux certains (certi dei) qui ont chacun une fonction précise et représentent les douze dieux du panthéon romain. Lucain utilise le même adjectif *incertus* pour désigner le Dieu des Hébreux dans le passage du livre II où, pour exhorter ses soldats au combat, Pompée leur rappelle ses nombreux exploits: «Aucune partie du monde ne se passe de moi: mais toute entière, sous quelque soleil qu'elle se trouve, la terre est couverte de mes trophées [...] Les Cappadociens craignent mes enseignes, comme la Judée adonnée au culte d'un dieu vague...»<sup>11</sup>. Pour Augustin, Lucain, dont il reprend le vers et dedita sacris incerti Iudaea dei<sup>12</sup>, reflète le sentiment des Romains à l'égard de la religion des Juifs: après avoir vaincu les autres peuples, ils ont intégré leurs dieux dans leur culte. Tel n'a cependant pas été le cas pour les juifs dont le monothéisme exclut toute représentation iconoclaste de la divinité. Cette absence d'image avait de quoi surprendre les Romains entourés en permanence des portraits de leurs ancêtres, des bustes de leurs empereurs, et des statues de leurs dieux. Un dieu qui n'avait ni nom ni représentation ne pouvait être qu'un dieu inconnu, un dieu incertain. Aussi, se sont-ils perdus en conjectures sur la nature de ce dieu: culte d'un âne, d'un dieu national à la dimension du petit peuple juif, des nuées du ciel ou d'un *numen* céleste...<sup>13</sup> Augustin lie cette méprise des Romains à leur présomption et à leur aveuglement: dans leur désir de connaître qui était ce Dieu, ils ont, à l'image même de Lucain, compté sur eux-mêmes et ne se sont pas laissés éclairer par l'Esprit Saint, raison pour laquelle le vrai Dieu leur est resté caché. Mais si Augustin reproche aux païens leur refus d'adorer le vrai Dieu, il n'en condamne pas pour autant de façon systématique la foi qu'ils portent aux prodiges opérés par leurs dieux.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> De Genesi ad Litteram III, 2, 3: Quapropter etiamsi uerum dixit quidam saeculorum, Nubes excedit Olympus et pacem summa tenent. (Cf. Genesi contra Manichaeos I, 24). Augustin, contrairement à son habitude, ne cite pas en entier le texte de Lucain. Le vers Lege deum minima rerum discordia turbat de lucain disparaît chez Augustin.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Il s'agit plus précisément du mont Olympe qui se trouvait en Thessalie, comme le précise Gustave Bardy, *Œuvres de saint Augustin*, Bibliothèque Augustinienne, t. 36, p.706-707: «Il existait dans le monde grec plusieurs montagnes qui portaient le nom d'olympe,: un en Mysie, un autre en Silicie, un troisième en Elide, un quatrième en Arcadie. Le plus célèbre est celui qui se dresse aux confins de la macédoine et de la Thessalie. Dès le temps des poèmes homériques, l'olympe de la Thessalie était regardé comme la demeure des dieux, de Zeus en particulier, et durant de longs siècles, il gardera ce privilège.»

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> *Phars.* II, 583-593: Pars mundi mihi nulla uacat; sed tota tenetur/ Terra meis, quocumque iacet sub sole, trophaeis[...]/ Cappadoces mea signa timent et dedita sacris/ Incerti Iudaea dei.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> De consensu Euangelistarum I, 30, 46.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Sur les différentes identifications du Dieu des Juifs, voir: E. DES PLACES, "Le Dieu incertain des Juifs", *Journal des savants*, vol. 4, 1973, p.289-294; M. SIMON, "Jupiter-Yahv: sur un essai de théologie pagano-juive", *Numen (Leyde, Pays-Bas)*, 1976, 23, n° 1, p. 40-66.

# c) Les prodiges divins

Des hauteurs de l'olympe, les dieux s'adressaient à leurs adeptes au moyen de prodiges. Lucain, à l'instar des Romains de son époque, accorde un certain crédit aux visions et aux apparitions. Il croit à la divination et aux prodiges. Nous en trouvons quelques exemples dans la Pharsale: le spectre de la Patrie apparaissant à César. Marius levant sa tête au-dessus de son tombeau et faisant fuir des laboureurs. l'ombre de Julie troublant de ses prédictions le sommeil de Pompée, les présages annonçant la guerre... Toutefois, son attitude face à la magie est plus complexe à percevoir. La place qu'elle occupe dans la Pharsale témoigne de l'intérêt que lui portait Lucain luimême ainsi que ses contemporains, ce que confirment d'ailleurs certains commentateurs de la Pharsale<sup>14</sup>. Mais est-ce à dire que Lucain croyait à la magie? Les interrogations qu'il se pose aux vers 492-499 du livre VI et où il tourne en dérision les dieux incapables de résister à la volonté et au pouvoir des magiciennes pourraient le laisser croire. C'est aussi l'avis de M. Bergery qui affirme que Lucain ne tirerait pas partie d'une crédulité qu'il ne partagerait pas<sup>15</sup>. H. Le Bonniec estime, pour sa part, que l'attitude de Lucain est sans équivoque: il condamne énergiquement la nécromancie et la magie en général et qualifie d'abominables les pratiques magiques, même s'il ne doute pas de leur efficacité<sup>16</sup>. Pour Augustin, il ne fait aucun doute que Lucain ne porte aucune créance à la magie. La preuve est qu'il classe le pouvoir supposé des magiciennes de «faire descendre la lune» parmi les pratiques condamnées par les lois des païens eux-mêmes et qu'il qualifie d'illusion et de mensonge<sup>17</sup>. S'appuyant sur Lucain, Augustin condamne donc les pratiques magiques dans lesquelles il ne voit que supercherie puisque ceux qui s'y adonnent trompent les sens des hommes par une mystification imaginaire. Ainsi en est-il lorsqu'ils déplacent les astres, à l'instar des magiciennes thessaliennes dont parle Lucain au livre VI de la Pharsale et que saint Augustin reprend au livre X de la Cité de Dieu<sup>18</sup>. S'agissant des prodiges, Augustin à

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf. H. Le Bonniec, "Lucain et la religion", *Entretiens sur l'antiquité classique*, XV, Vandoeuvres-Genève, 1968, p. 186; A. Bourgery, "Lucain et la magie", *Revue des Etudes latines*, 6, 1928.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Op. cit., p. 301

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Op. cit., p. 186

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Cf. note suivante.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Pharsale VI, 500-506: Phoebeque serena/ Non aliter diris uerborum obseesa uenenis/ Palluit et nigris terrenisque ignibus arsit/ Quam si fraterna prohiberet imagine tellus/ Inseretque suas flammis caelestibus umbras/ Et patitur tantos cantu depressa labores/ Donec suppositas propior despumet in herbas; De ciu. Dei, X, 16, 2:... Haec ergo atque huius modi nequaquam illis quaein populo Dei facta legimus, uirtute ac magnitudine conferenda sunt; quanto minus ea quae illorum quoque populorum qui tales deos coluerunt, legibus iudicata sunt atque plectenda magica scilicet uel theurgica! Quorum pleraque specie tenus mortalium sensus imaginaria ludificatione decipiunt, quale est lunam deponere donec suppositas, ut ait Lucanus, propior despumet in herbas. Les Thessaliennes avaient la réputation d'être de grandes magiciennes. Le pouvoir de «faire descendre la lun» leur était particulièrement reconnu. Cette expression a fait l'objet de nombreuses interprétations: C. Mugler, "Sur l'origine de l'expression καθαιρεῖν τὴν σελήνην", Rev. Et. Anc., 61, 1959, p. 48- 56, y voit le phénomène des éclipses, ce que confirme M. Martin, Sorcières et magiciennes dans le monde gréco-romain, Ed. Le Manuscrit, 2004, p. 220 et que remet en cause D. E. Hill, "Thessalian trick", Revista Hispania Moderna 116, 1973, p. 221-238, pour qui cette expression désigne les rotations de la terre. Quant à A. M. TUPET, La magie dans la poésie latine, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 92-103, elle interprète l'expression comme le résultat de pratiques hypnotiques.

la même attitude que Lucain. Comme beaucoup de ses compatriotes. Ainsi que le fait remarquer Gustave Bardy<sup>19</sup>, Augustin ne rejette pas d'emblée ces prodiges au sein desquels il opère des distinctions. Certes, il écarte les événements extraordinaires qui arrivent exceptionnellement et qui sont liés à des accidents de la nature, tels les enfantements extraordinaires des animaux, les apparitions de phénomènes inattendus dans le ciel et sur la terre. Ces événements n'ont rien de miraculeux, n'ont aucune signification religieuse et ceux qui y prêtent foi sont à considérer comme des hommes superstitieux. Mais comme Lucain, il croit à certains prodiges qui peuvent être considérés comme le reflet de la force et de la puissance des dieux païens<sup>20</sup>, même si son intention est, en définitive, de montrer qu'ils ne sont en rien comparables aux miracles opérés par le vrai Dieu qui est le seul à mériter qu'on lui rende un culte et lui offre des sacrifices

## d) Insensibilité des dieux païens aux malheurs des hommes

A leurs dieux, les Romains offraient des sacrifices de toutes sortes pour se les rendre propices. Selon Varron, les sacrifices humains étaient les meilleurs: «Varron dit ensuite que si certains peuples comme les Carthaginois avaient coutume d'immoler à Saturne des enfants, et certains autres, même des vieillards, comme les Gaulois, c'est que de toutes les semences, la meilleure est la race humaine»<sup>21</sup>. Pour Augustin, les dieux ne méritent pas de tels sacrifices. Malgré leur nombre, ils n'ont été d'aucune utilité au peuple romain et sont responsables non seulement des guerres civiles mais aussi de toutes les morts qu'elles ont engendrées. C'est aussi le point de vue de Lucain. Certes, bien que la Pharsale soit une épopée historique, les dieux n'en sont pas tout à fait absents et certains indices pourraient faire admettre que Lucain croyait aux divinités traditionnelles. En effet, nous pourrions, entre autres exemples, voir Lucain à travers César qui invoque les dieux protecteurs de Rome ou à travers Caton qui prie que les dieux acceptent sa mort en guise d'expiation. Mais H. Le Bonniec, dans son article Lucain et la religion a montré que l'auteur de la Pharsale a fait preuve d'un certain scepticisme à l'égard des divinités païennes et a mis en relief, à travers des exemples tirés de son épopée, que Lucain se plaît à accuser les dieux d'être hostiles à l'humanité: mortalia nulli sunt curata deo (7, 454). En philosophe stoïcien, il voit aussi la main du destin (inuidia series fatorum) dans le déroulement de l'histoire de Rome. Dès lors, nous comprenons pourquoi, de nouveau, Lucain sert de support à Augustin au livre III de la Cité de Dieu, pour illustrer ses propos. Il voit dans les pre-

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Notes sur le livre X de la *Cité de Dieu*, œuvres de saint Augustin, bibliothèque augustinienne, t. 34, p. 626: «Saint Augustin ne songe pas un instant à rejeter comme inauthentiques les récits relatifs aux miracles païens».

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Augustin cite, entre autres exemples: les images des dieux pénates transportées par Enée et qui se déplacent d'elles-mêmes d'Albe à Lavinium; la pierre coupée par ordre de Tarquin avec rasoir; le serpent d'Epidaure qui accompagne Esculape à Rome; la remise à flot du navire sur lequel est installé la statue de la mère des dieux; la vestale qui maintient l'eau qu'elle a puisée du Tibre dans un crible (*De civ. Dei, X,* 16).

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> *De ciu. Dei*, VII, 19: Deinde ideo dicit a quibusdam pueros ei solitos immolari, sicut a poenis, et a quibusdam etiam maiores, sicut a Gallis, quia omnium seminum optimum est genus humanum.

miers vers de la Pharsale le cri de douleur de Lucain (quanto et quam iusto doloris instinctu Lucanus exclamat) au moment où il va évoquer la deuxième guerre civile ainsi que les innombrables morts qu'elle a occasionnées: «Nous chantons la guerre plus que civile dont le sort se décida dans les plaines d'Emathie, et le droit donné au crime»<sup>22</sup>. Une tournure grammaticale (plus quam ciuilia), comme le fait remarquer F. F. Reulier, a suffi à Lucain pour exprimer l'aversion que cette guerre suscite en lui: «Pou dire l'horreur de la guerre civile, le poète forge un comparatif interdit dans la langue latine. Il a recours à la faute grammaticale pour dénoncer la faute morale»<sup>23</sup>. De même, la violence qui est le fondement de cette guerre dans la mesure où le crime est érigé en droit est mise en relief par l'expression iusque datum sceleri. Lucain n'a pas non plus passé sous silence son dégoût face à la cruauté dont à fait preuve Sylla pour venger les morts de Marius: «Le remède dépassa la mesure et la main suivit de trop loin la trace du mal. Des coupables périrent, mais quand il ne pouvait plus rester que des coupables. Les haines sont affranchies; libre du frein des lois, la vengeance se précipite»<sup>24</sup>. Augustin, qui juge que la proscription de Sylla fut plus funeste (perniciosior) que les morts qu'elle voulait venger<sup>25</sup>, ne peut qu'approuver ce cri du cœur de Lucain. Pour Augustin tout comme pour Lucain, il ne fait aucun doute que les dieux ont leur part de responsabilité dans les guerres civiles et leur lot de morts qui n'ont pas pu bénéficier des rites funéraires. Après avoir battu en brèche l'argument des païens selon lequel l'abandon de l'antique religion romaine était la cause des malheurs de Rome, Augustin critique la conception païenne selon laquelle sans sépulture il n'est pas possible d'accéder au repos éternel.

# 3. Sépulture et résurrection

Un autre point où Augustin se sert de Lucain dans sa condamnation du paganisme est celui de la sépulture des morts. Les païens accordaient une grande importance aux soins à donner aux morts. Ils croyaient, en effet, que les morts qui n'avaient pas reçu les derniers honneurs conformément aux rites traditionnels revenaient tourmenter les vivants. Au nombre de ceux-ci figuraient ceux qui mouraient de mort violente, ceux dont les corps étaient mutilés, les criminels, les suppliciés, les noyés<sup>26</sup>. En revanche, les morts qui bénéficiaient des derniers honneurs reposaient en paix et avaient une

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> *Phars.* I, 1: Bella per Emathios plus quam ciuilia campos/ Iusque datum sceleri canimus; *De ciu. Dei*, III, 13: Propter unum Caesarem socerum et unum generum eius Pompeium iam mortua Caesaris filia, uxore Pompei, quanto et quam iusto doloris instinctu Lucanus exclamat : bella per Emathios plus quam ciuilia/ Campos iusque datum sceleri canimus.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> F. F. Reulier, *Problèmes de la désignation de la notion de guerre civile dans l'antiquité*, *Confluences*, Univ. Angers, juin 2008, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> *Phars.* II, 142-146: Excessit medicina modum, nimium secuta est,/ Qua morbi duxere, manus. Periere nocentes,/ Sed cum iam soli possent superesse nocentes./ Tunc data libertas odiis, resolutaque legum/ Frenis ira ruit. (Cité de Dieu, III, 27).

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> *De ciu. Dei*, III, 27: De hac enim uindicta, quae perniciosior fuit quam si scelera quae puniebantur inpunita relinquerentur, ait et Lucanus/ Excessit medicina modum, nimiumque secuta est/ Qua morbi duxere manus, periere nocentes/ Sed cum iam soli possent superere nocentes/ Tunc data libertas odiis, resolutaque legum/ Frenis ira ruit.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Cf. A. Fabre, "Les lieux et les légendes de la magie", *Etudes magiques, Ephesia grammata*, n° 3, 2009, p. 1-9.

place dans le séjour des morts. Par conséquent, le fait que, durant le sac de Rome, des chrétiens soient restés sans sépulture était pour les païens un signe d'impiété et une source de dérision. C'est contre leurs sarcasmes que s'élève Augustin. Pour montrer à ses détracteurs que l'absence de sépulture ne nuit point aux morts. il se fonde non seulement sur la promesse de la résurrection future, mais il les renvoie aussi à leurs propres philosophes qui ont méprisé le soin de la sépulture et à leurs écrivains. C'est ainsi qu'il est amené à citer Lucain. Deux passages de la Pharsale pourraient faire croire que Lucain accorde une importance à la sépulture: au livre VIII, il déplore l'insuffisance des honneurs funèbres rendus à Pompée. Auparavant, au livre VII, il invective rudement César qui refuse de brûler sur le champ de bataille les cadavres des soldats de Pompée. Mais c'est pour tout de suite après affirmer l'inutilité de la colère de César puisqu'il importe peu que les corps soient décomposés ou incinérés; la nature les accueille en son sein: «Le ciel couvre celui qui n'a point de tombeau»<sup>27</sup>. Augustin applaudit à ces paroles de Lucain qui recoupent sa propre pensée à savoir qu'il ne faut pas accorder une trop grande importance à la sépulture<sup>28</sup>. Son opinion sur ce point ne variera plus puisque, dans le De cura gerenda pro mortuis (II, 4), il renverra ses lecteurs à ce passage de la cité de Dieu. Le second argument dont se sert Augustin pour réfuter l'importance accordée à la sépulture est la promesse de la résurrection: que le corps du défunt soit enterré ou qu'il ne le soit pas, sa destinée est entre les mains de Dieu, qui ne peut que relever ce qu'il a créé. Lucain, de son côté, comme tout stoïcien, est convaincu que tous les cadavres brûleront, recevant ainsi leur sépulture, lors de la conflagration universelle qui embrasera l'univers et que les âmes des hommes vertueux recevront la récompense de l'immortalité céleste, à l'exemple de Pompée.

Les citations qu'Augustin emprunte à Lucain lui servent à illustrer sa pensée, mais jamais à critiquer le poète latin. La raison en est que ses idées recoupent celles de Lucain. Dans la vision de l'auteur de la Pharsale, les batailles entre frères et citovens sont un fait récurrent de l'histoire romaine. En reprenant les passages de Lucain relatifs à ces événements, Augustin met en lumière cette réalité de l'histoire romaine à laquelle il rattache les conflits qui divisent les peuples de la cité terrestre. Sans doute aussi que le regard que Lucain portait sur la religion romaine rejoignait son propre jugement sur les dieux païens. De la même manière, lorsque Lucain écrit que les morts non ensevelis étaient abrités par le ciel, Augustin en conclut qu'il avait compris qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une importance excessive aux funérailles, même si à ses yeux seuls les chrétiens peuvent parvenir à la pleine conscience de cette vérité. Probablement que même la doctrine du portique qui se dégage de la Pharsale n'a pas laissé Augustin indifférent: en bon stoïcien, Lucain est convaincu que tous les cataclysmes qu'enregistre l'histoire sont dus à une loi universelle et inéluctable: l'enchaînement jaloux des destins qui conduit inévitablement à une eschatologie, promesse elle-même d'un renouvellement. Il est aussi important de noter que le choix de Lucain pour condamner le paganisme n'est pas fortuit. La *Pharsale*, c'est aussi la Thessalie qui abrite l'olympe, le séjour des dieux du paganisme, pays des sorcières et

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Phars. VII, 819: Caelo tegitur qui non habet urnam.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> De ciu. Dei, I, 12: Licuitque de hac re poetis plausibiliter dicere: caelo tegitur qui non habet urnam.

de la magie, lieu où s'est déroulé le bataille finale entre César et Pompée et au cours duquel des milliers de Romains ont péri sans recevoir les derniers honneurs. Faire la critique du paganisme en s'appuyant sur la *Pharsale*, c'est pour Augustin saper les fondements même du paganisme.